



## LES RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES DE LA PLASTURGIE

22 & 23 Septembre 2010  
LYON  
Espace Tête d'Or

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Formule de participation standard :** **2 750 € HT**

- 1 planning de rendez-vous pré-programmés avec des donneurs d'ordres, qui vous auront sélectionnés, ou avec d'autres spécialistes
- 1 stand de 6m<sup>2</sup> équipé -1 table, 4 chaises, 1 enseigne, 1 raccordement électrique, 1 rail de spots.
- 1 page de présentation détaillée dans le catalogue PLASTIC MEETINGS 2010.
- 1 exemplaire du catalogue PLASTIC MEETINGS 2010.
- Les déjeuners des 22 et 23 septembre 2010 et le cocktail du 22 septembre au soir.
- L'assistance de l'équipe PLASTIC MEETINGS pendant toute la convention.
- L'accès pour 1 personne.

**Formule "Plus" :** **4 200 € HT**

Les services de la formule de participation standard +

- 1 stand de 12m<sup>2</sup> équipé - 2 tables, 6 chaises, 1 enseigne, 1 raccordement électrique, 1 rail de spots.
- L'accès pour 2 personnes.

**Personne supplémentaire :** **380 € HT**

Accès à la convention, repas, assistance. Mais ne donne pas lieu à un planning supplémentaire.

**Fiche de présentation additionnelle :** **350 € HT**

Une seconde fiche de présentation dans le catalogue technique. C'est la possibilité de présenter le savoir-faire ou la complémentarité d'un partenaire ou d'une division de votre entreprise. Ne donne pas lieu à un second planning. Les demandes de rendez-vous seront intégrées au premier planning.

### VOTRE PARTICIPATION

<input type="checkbox"/> Formule STANDARD.....	2 750 € HT
<input type="checkbox"/> Formule PLUS .....	4 200 € HT
<input type="checkbox"/> Personne(s) supplémentaire(s) : .....	380 € HT x = € HT
<input type="checkbox"/> Fiche de présentation additionnelle .....	350 € HT
Total : _____	
Acompte : _____	

Je joins un chèque d'acompte de 60% du montant HT.  
Règlement du solde TTC à réception de facture.  
(Chèque à l'ordre de Advanced Business Events)

Je soussigné(e) ..... agissant en qualité de ...  
pour la société ..... reconnais avoir pris connaissance du règlement PLASTIC MEETINGS 2010  
figurant à la fin du dossier et en accepter tous les termes.

Fait le :  
Signature :

à :  
Cachet de l'entreprise :



## 1. COORDONNEES DE CONTACT

Responsable du dossier, lui seront adressés tous les documents et communications produits par l'organisateur.

Titre : ..... Prénom : ..... Nom : .....  
Fonction : .....  
Société : ..... Code NAF: .....  
Service : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Tél. Direct : ..... Fax : ..... E-mail : .....  
Autres informations utiles : .....

## 2. COORDONNEES DE FACTURATION

Destinataire de la facture (si différent du 1).

Titre : ..... Prénom : ..... Nom : .....  
Fonction : .....  
Société : ..... N° SIRET: .....  
Service : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Tél. Direct : ..... Fax : ..... E-mail : .....

## 3. IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Informations sur les personnes participant à la convention.

**Participant 1** - Titres, Prénom, Nom : .....  
Fonction : .....  
Tél. Direct : ..... Portable - réservé à l'organisation : .....  
Fax : ..... E-mail : .....

**Participant 2** - Titres, Prénom, Nom : .....  
Fonction : .....  
Tél. Direct : ..... Portable - réservé à l'organisation : .....  
Fax : ..... E-mail : .....

**Participant 3** - Titres, Prénom, Nom : .....  
Fonction : .....  
Tél. Direct : ..... Portable - réservé à l'organisation : .....  
Fax : ..... E-mail : .....

**Participant 4** - Titres, Prénom, Nom : .....  
Fonction : .....  
Tél. Direct : ..... Portable - réservé à l'organisation : .....  
Fax : ..... E-mail : .....

## 4. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....  
Site Internet : .....  
Date de création : .....  
Appartenance à un groupe : .....  
Affiliation à une association ou un syndicat professionnel : .....  
Nombre d'employés : ..... Chiffre d'affaires (en millions d'Euros) : .....  
Disposez-vous de sites de production à l'étranger, si oui, dans quels pays ? : .....  
.....

## 5. ACTIVITE

.....  
.....  
.....  
.....

## 6. DESCRIPTIF DES PRODUITS / SERVICES PROPOSES

Disposez-vous d'un Bureau d'études intégré :  Oui  Non

Quelles sont vos certifications : .....

### Matières premières

<input type="checkbox"/> Résines <input type="checkbox"/> Charges <input type="checkbox"/> Additifs	<input type="checkbox"/> Bio-plastiques <input type="checkbox"/> Autres (spécifiez) : .....
---	--

**Précisions** : .....

### Chaudronnerie plastique

**Précisez votre savoir-faire** : .....

.....  
.....

### Transformation

<input type="checkbox"/> Injection <input type="checkbox"/> Extrusion <input type="checkbox"/> Bi-injection <input type="checkbox"/> Bi-extrusion <input type="checkbox"/> Calandrage	<input type="checkbox"/> Thermoformage <input type="checkbox"/> Rotomoulage <input type="checkbox"/> Enduction <input type="checkbox"/> Surmoulage <input type="checkbox"/> Autres (spécifiez) : .....
---	--

**Précisez votre savoir-faire** : .....

.....  
.....

### Etudes et services

<input type="checkbox"/> Conception, Bureau d'études <input type="checkbox"/> Calculs, dimensionnements <input type="checkbox"/> Recherche et Développements <input type="checkbox"/> Design	<input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Logiciels <input type="checkbox"/> Autres (spécifiez) : .....
---	---

**Précisez vos compétences** : .....

.....  
.....

## 7. REFERENCES COMMERCIALES ET TECHNIQUES

.....  
.....  
.....

## 8. PARC MACHINES / EQUIPEMENTS / PROCESS / LOGICIELS MAITRISES

.....  
.....

# REGLEMENT GENERAL DE LA CONVENTION PLASTIC MEETINGS 2010

## 1. Organisation

La convention PLASTIC MEETINGS 2010 est organisée par la société advanced business events, SAS au capital de 50000 € dont le siège social est situé au 35-37 rue des Abondances – 92513 Boulogne-Billancourt cedex – France, ci-après dénommé l'organisateur.

## 2. Objet

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'organisateur met en place et fait fonctionner cette convention. Il précise les obligations et les droits respectifs du participant et de l'organisateur. Le participant s'engage formellement à respecter le présent règlement.

## 3. Lieu et Date

La convention PLASTIC MEETINGS 2010 se déroulera à Lyon – France, les 22 et 23 septembre 2010 à l'espace Tête d'Or – 103, bd de Stalingrad – 69100 Lyon-Villeurbanne. En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus pour cas de force majeure, l'organisateur pourra changer de lieu ou en différer la date. L'organisateur pourra annuler l'opération après en avoir avisé le participant, et dans ce cas, sa présente demande d'admission se trouvera résiliée de plein droit, et ce sans indemnité pour le participant en dehors du remboursement des frais d'inscription versés.

## 4. Admission, Inscription, Annulation, Règlement

L'organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'inscription pour quelque motif que ce soit et sans avoir à justifier sa décision. En cas de désistement du participant avant le 16 août 2010, le signataire demeure redevable de 30% du montant initial de sa participation correspondant aux frais engagés par l'organisateur. Le désistement ne peut être notifié à l'organisateur que par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi. Passée cette date, la demande d'admission à PLASTIC MEETINGS 2010 devient définitive et irrévocable, et le participant demeure redevable de l'intégralité du montant initial de sa participation. Le règlement de la participation doit être payée à réception de la facture.

## 5. Prestations comprises dans le montant forfaitaire de participation

Le montant forfaitaire de participation est de 2 750 €, et 4 200 € hors taxes suivant la formule choisie, avec possibilité d'options supplémentaires. Le prix de la personne supplémentaire est de 380 € hors taxes. La fiche de présentation additionnelle est de 350 € hors taxes. Ce prix d'inscription à la convention PLASTIC MEETINGS 2010 comprend les prestations décrites dans la rubrique formules et options de la présente demande d'inscription.

## 6. Règles commerciales

Il est interdit aux participants de faire bénéficier à une autre société de tout ou partie des services offerts par la convention PLASTIC MEETINGS 2010 sans l'accord préalable de l'organisateur. Le participant s'interdit formellement de se livrer, à l'extérieur des lieux de la convention, à des activités similaires à celles exercées dans l'enceinte de la convention, pendant toute la durée de celle-ci.

## 7. Obligation de résultat

L'organisateur s'engage à mettre en œuvre avec diligence les moyens dont il dispose sans être tenu à une obligation de résultats.

## 8. Assurances

L'organisateur est responsable civilement en sa qualité d'organisateur de PLASTIC MEETINGS 2010. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux participants. L'espace Tête d'Or répond de sa responsabilité civile en qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant à la convention, ainsi que pour l'exploitation des activités et entreprises qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures. Le participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle et répondre de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. Le participant doit être couvert par une police d'assurance garantissant les matériels lui appartenant ou les biens confiés apportés lors de la convention.

## 9. Application du Règlement

L'organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement, et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. Toute infraction du présent règlement peut entraîner l'exclusion du participant contrevenant, et ce à la seule volonté de l'organisateur, sans mise en demeure et sans remboursement du montant de sa participation.

## 10. Compétences

En signant ce présent dossier, le participant déclare accepter sans réserve les clauses du présent règlement. En cas de contestation, et avant toute procédure, le participant s'engage à soumettre sa réclamation à l'organisateur. En cas de contestation, les tribunaux du siège de l'organisateur sont seuls compétents.